



MAIRIE D'EVENOS

Compte rendu du Conseil Municipal Vendredi 20 juin 2014 à 19h00

Ouverture de la séance : 19 heures.

En préambule, et suite aux démissions de Messieurs STAUFFER Alain, NICOLAS Bernard et LEGUAY Marcel, Madame le Maire a rappelé la désignation au Conseil Municipal des suivants de liste, à savoir : Messieurs PETIT Philippe, L'ÉCU Bertrand et Mme THEVENIN Christine.

SONT PRESENTS :

MONIER Blandine

CADEO de ITURBIDE Martine

NOVASIK Sandrine

ROMERO Jean-François

DEMARLIER Alain

DELPRETE Ludovic

a donné pouvoir à **ROMERO Jean-François**

VIDAL Louis

PONCELET Marianne

SIMONNET Marie-José

a donné pouvoir à **MONIER Blandine**

OSTI Denise

TEYSSIER Jean

CAMPOLI Ghislaine

a donné pouvoir à **CADEO de ITURBIDE Martine**

LORIN Sébastien

BRIANÇON Sophie

ALBEROLA Agnès

GAILLARD Colette

PETIT Philippe

L'ÉCU Bertrand

a donné pouvoir à **VIDAL Louis**

THEVENIN Christine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PONCELET Marianne

A/ Approbation du compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du 5 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

B/ Rappel des décisions du Maire prises en vertu d'une délégation.

1/ **Révision annuelle** du loyer consenti à M. TAUPIAC Cédric sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction au 3^{ème} trimestre 2013, soit 1 633.50, et **fixation** pour la présente période annuelle – du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 – du montant mensuel du loyer à **488.19 €**.



2/ **Révision annuelle** du loyer consenti à Mme BONIFACE Jacqueline sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction au 3^{ème} trimestre 2013 (moyenne associée) soit 1 633.50, et **fixation** pour la présente période annuelle – du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 – du montant mensuel du loyer à **367.29 €**.

3/ **Révision triennale** du loyer consenti à Mme CATRANA Sylvie pour le local commercial sus référencé sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction au 4^{ème} trimestre 2013, soit 1 615, et **fixation** pour la présente période triennale – du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2017 – du montant mensuel du loyer à **387.68 €**.

4/ **Révision annuelle** du loyer consenti à l'Association « LOU PANTAI » sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction (moyenne associée) au 4^{ème} trimestre 2013, soit 1 627.50, et **fixation** à compter du 1^{er} juillet 2014 du montant annuel du loyer à **12 545.84 €**.

5/ **Révision annuelle** du droit de stationnement pour l'emplacement réservé à un taxi, et **fixation** du montant du droit de stationnement annuel à **293.86 €** pour l'exercice 2014.

ORDRE DU JOUR

1/ ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

1. Mise en place du bureau électoral

En application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Sont désignés :

Monsieur VIDAL Louis et Monsieur DEMARLIER Alain,
Mademoiselle BRIANÇON Sophie et Monsieur LORIN Sébastien.

2. Constatation des listes :

Avant l'ouverture du scrutin, 1 liste de candidats a été déposée, composée de :

DELEGUES

- 1- MONIER Blandine
- 2- DEMARLIER Alain
- 3- CADEO de ITURBIDE Martine
- 4- PETIT Philippe
- 5- NOVASIK Sandrine



SUPPLEANTS

- 1- DELPRETE Ludovic
- 2- OSTI Denise
- 3- ROMERO Jean-François

3. Déroulement du scrutin

4. Élection des délégués et des suppléants

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : **19**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **0**
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : **19**

Sont élus à l'unanimité les délégués du conseil municipal :

- 1- MONIER Blandine
- 2- DEMARLIER Alain
- 3- CADEO de ITURBIDE Martine
- 4- PETIT Philippe
- 5- NOVASIK Sandrine

Sont élus à l'unanimité les suppléants du conseil municipal :

- 1- DELPRETE Ludovic
- 2- OSTI Denise
- 3- ROMERO Jean-François

5. Observations et réclamations

Aucune observation ni réclamation n'est faite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.